



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Zones franches

Question au Gouvernement n° 1696

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, ma question s'adresse, par l'intermédiaire du maire de Marseille, à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. (Sourires.)

Monsieur le ministre, le Gouvernement a fait grand bruit ces derniers temps autour de votre pacte de relance de la ville et des zones franches urbaines qui, sans parler de la Corse, en sont le noyau dur. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je ne pensais pas que la multiplication des zones de dereglementation dans le pays pouvait être de nature à résoudre les graves problèmes qui se posent dans les grandes agglomérations. Un récent rapport officiel confirme cette crainte. En effet, alors que vous avez annoncé qu'à elle seule la zone franche de Marseille créerait 1 000 emplois, ce rapport estime que, pour les 38 zones franches, un objectif à terme de création de 5 000 à 7 000 emplois constitue une hypothèse crédible. Un peu plus de 1 000 emplois par an pour toute la France: on est très loin du compte !

Surtout, pour ne prendre que l'exemple de Marseille, quand on apprend coup sur coup que la CMR, dernière grande entreprise de réparation navale, dépose son bilan et qu'une filiale d'Alcatel, TLM - les trefileries et laminaires de Marseille - s'apprête à licencier 72 personnes sur 104. Ce sont ainsi près de 450 emplois directs et au moins autant d'emplois induits qui sont menacés de disparaître aux portes mêmes de la zone franche de Marseille.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que votre gouvernement ferait mieux de se préoccuper de préserver les activités et les emplois existants et que, vous-même, feriez mieux d'exiger qu'Alcatel abandonne le plan social de TLM et d'examiner les mesures qui s'imposent pour sauvegarder la CMR et la réparation navale marseillaise ? En effet, rien ne sert d'un côté, de tenter de rapiecer le tissu social si, de l'autre, votre gouvernement le déchire à belles dents ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Avec le talent dialectique qu'on lui connaît, M. Hermier fait dans la contradiction. Je le rassure tout de suite: il n'y en a aucune dans la politique que mène le Gouvernement...

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce qu'on appelle du dogmatisme !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... et qui consiste à défendre l'emploi. Marseille, comme d'autres villes, a des difficultés. M. Borotra, et moi-même suivons au quotidien la situation des deux entreprises citées, afin de tenter de l'améliorer. Surtout, n'essayez pas de nous compliquer les choses quand nous essayons de marquer quelques points ! (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.) S'agissant de la CMR, grande compagnie de réparation navale, année après année, l'État a donné des sommes très importantes à cette société qui subit de plein fouet l'impitoyable concurrence internationale.

Pour ce qui est de la politique de la ville, monsieur Hermier, le projet de loi d'intégration urbaine sera présenté au Parlement ces jours-ci. À l'inverse de certains qui faisaient rêver, nos objectifs sont raisonnables.

Vous parlez des emplois à créer, mais s'y ajoutent ceux qu'il faut préserver. Aujourd'hui, il faut encourager les petits commerçants qui, au pied des barres et des tours, n'ont pas tiré leurs rideaux et ont un ou deux employés. Ceux-là, que cela vous plaise ou non, bénéficieront des exonérations fiscales et sociales, comme ceux qui

arriveront.

Monsieur Hermier, vous essayez de me mettre en contradiction alors qu'à Marseille vous faites en permanence le grand écart. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.) Dans le secteur dont vous êtes le maire, vous approuvez le périmètre de la zone franche. Il est vrai que, lorsqu'elle sera créée, vous en profiterez puisqu'elle correspond justement à votre circonscription ! (Vives exclamations sur les mêmes bancs.) Mais permettez-moi de vous le dire, monsieur Hermier, si vous êtes le maire de secteur, je suis quant à moi le maire de plein exercice et, aide par la majorité, je vais faire la démonstration que nous savons créer des emplois et apporter des solutions aux problèmes des quartiers en difficulté, ce que vous n'avez jamais su faire ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Texte de la réponse

M. le président. La parole est à M. Guy Hermier.

M. Guy Hermier. Monsieur le président, ma question s'adresse, par l'intermédiaire du maire de Marseille, à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. (Sourires.)

Monsieur le ministre, le Gouvernement a fait grand bruit ces derniers temps autour de votre pacte de relance de la ville et des zones franches urbaines qui, sans parler de la Corse, en sont le noyau dur. J'ai déjà eu l'occasion de vous dire que je ne pensais pas que la multiplication des zones de dereglementation dans le pays pouvait être de nature à résoudre les graves problèmes qui se posent dans les grandes agglomérations. Un récent rapport officiel confirme cette crainte. En effet, alors que vous avez annoncé qu'à elle seule la zone franche de Marseille créerait 1 000 emplois, ce rapport estime que, pour les 38 zones franches, un objectif à terme de création de 5 000 à 7 000 emplois constitue une hypothèse crédible. Un peu plus de 1 000 emplois par an pour toute la France: on est très loin du compte !

Surtout, pour ne prendre que l'exemple de Marseille, quand on apprend coup sur coup que la CMR, dernière grande entreprise de réparation navale, dépose son bilan et qu'une filiale d'Alcatel, TLM - les trefileries et laminaires de Marseille - s'apprête à licencier 72 personnes sur 104. Ce sont ainsi près de 450 emplois directs et au moins autant d'emplois induits qui sont menacés de disparaître aux portes mêmes de la zone franche de Marseille.

Ne croyez-vous pas, monsieur le ministre, que votre gouvernement ferait mieux de se préoccuper de préserver les activités et les emplois existants et que, vous-même, feriez mieux d'exiger qu'Alcatel abandonne le plan social de TLM et d'examiner les mesures qui s'imposent pour sauvegarder la CMR et la réparation navale marseillaise ? En effet, rien ne sert d'un côté, de tenter de rapiecer le tissu social si, de l'autre, votre gouvernement le déchire à belles dents ! (Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration.

M. Jean-Claude Gaudin, ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. Avec le talent dialectique qu'on lui connaît, M. Hermier fait dans la contradiction. Je le rassure tout de suite: il n'y en a aucune dans la politique que mène le Gouvernement...

M. Jean-Claude Lefort. C'est ce qu'on appelle du dogmatisme !

M. le ministre de l'aménagement du territoire, de la ville et de l'intégration. ... et qui consiste à défendre l'emploi. Marseille, comme d'autres villes, a des difficultés. M. Borotra, et moi-même suivons au quotidien la situation des deux entreprises citées, afin de tenter de l'améliorer. Surtout, n'essayez pas de nous compliquer les choses quand nous essayons de marquer quelques points ! (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.) S'agissant de la CMR, grande compagnie de réparation navale, année après année, l'État a donné des sommes très importantes à cette société qui subit de plein fouet l'impitoyable concurrence internationale.

Pour ce qui est de la politique de la ville, monsieur Hermier, le projet de loi d'intégration urbaine sera présenté au Parlement ces jours-ci. À l'inverse de certains qui faisaient rêver, nos objectifs sont raisonnables.

Vous parlez des emplois à créer, mais s'y ajoutent ceux qu'il faut préserver. Aujourd'hui, il faut encourager les petits commerçants qui, au pied des barres et des tours, n'ont pas tiré leurs rideaux et ont un ou deux employés. Ceux-là, que cela vous plaise ou non, bénéficieront des exonérations fiscales et sociales, comme ceux qui

arriveront.

Monsieur Hermier, vous essayez de me mettre en contradiction alors qu'à Marseille vous faites en permanence le grand écart. (Exclamations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.) Dans le secteur dont vous êtes le maire, vous approuvez le périmètre de la zone franche. Il est vrai que, lorsqu'elle sera créée, vous en profiterez puisqu'elle correspond justement à votre circonscription ! (Vives exclamations sur les mêmes bancs.) Mais permettez-moi de vous le dire, monsieur Hermier, si vous êtes le maire de secteur, je suis quant à moi le maire de plein exercice et, aidé par la majorité, je vais faire la démonstration que nous savons créer des emplois et apporter des solutions aux problèmes des quartiers en difficulté, ce que vous n'avez jamais su faire ! (Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République. - Vives protestations sur les bancs du groupe communiste et du groupe socialiste.)

Données clés

Auteur : [M. Hermier Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1696

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : aménagement du territoire, ville et intégration

Ministère attributaire : aménagement du territoire, ville et intégration

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 juin 1996, page 3755

Réponse publiée le : 5 juin 1996, page 3755

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 juin 1996